



INSTRUCTIONS DE COURSE

COUPE INTERNATIONALE ETE OPTIMIST

CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE SITE LATECOERE – 17 AU 23 JUILLET 2021 GRADE 4

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- [DP] Les règles concernant la crise sanitaire telles que précisées en Annexe

En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera publiée sur WhatsApp au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront mis en ligne sur le site du club <https://www.cnbo.fr/cie-2021/tableaux-officiels/> et publiés sur les WhatsApp concernés.

L'avis sera accompagné par l'envoi du pavillon Lima.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement [Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice, selon les conditions précisées à l'inscription]



5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club house.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amené de l'Aperçu ou de l'Aperçu sur H (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [NP] [DP] Les pavillons Aperçu sur H envoyés à terre signifient que la course est retardée et que les concurrents doivent rester à terre, sur leurs parkings respectifs, sans encombrer la cale de mise à l'eau (ceci modifie signaux de course).
- 5.4 [NP] [DP] Les mises à l'eau de chaque classe ou groupe seront gérées sur les mats de pavillons respectifs, par l'envoi du pavillon de la classe ou du groupe concerné, accompagné par un pavillon vert.
- Cet envoi autorise la classe ou le groupe concerné à quitter son parking et à rejoindre la zone de course. Une infraction à cette instruction entraînera une pénalité sans instruction de 5% correspondant au nombre de bateaux inscrits dans la plus grande flotte ou le plus grand groupe, à la première course du jour. Ceci modifie la RCV 63.1
- 5.5 Quand un signal est accompagné de la flamme ou du pavillon correspondant à un groupe, il ne s'applique que pour ce groupe.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Un briefing accompagnateurs est prévu chaque jour. Le premier jour de la régata (lundi). Il se tiendra à 11h00 et sera précisé le dimanche sur le site de l'épreuve.
- Un entraîneur référent par rond sera désigné lors de ce premier briefing.
- 6.2 Dates et horaires des courses :
- Dimanche 18 juillet 2021
 - o 15h00 : course entraînement sur chaque rond.
 - Lundi 19 juillet 2021
 - o 11h00 : briefing accompagnateurs par rond.
 - o 14h00 : courses à suivre
 - Mardi 20 juillet 2021
 - o 12h00 : briefing accompagnateurs par rond.
 - o 14h00 : courses à suivre
 - Mercredi 21 juillet 2021
 - o 12h00 : briefing accompagnateurs collectif.
 - o 14h45 : course longue distance
 - Jeudi 22 juillet 2021
 - o 12h00 : briefing accompagnateurs par rond.
 - o 14h00 : courses à suivre
 - Vendredi 23 juillet 2021



- 11h00 : courses à suivre
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Le nombre de courses par jour n'est pas limité, mais sera fonction du temps passé sur l'eau :
 - Série « Benjamins » : durée maximale 4 heures sur l'eau
 - Série « Minimes / cadets » : durée maximale 6 heures sur l'eau

Ces durées maximales cible restent à l'appréciation du comité de course. Elles ne peuvent pas donner lieu à une demande de réparation. Ceci modifie la règle 60.1(b).

6.5 L'heure limite du dernier signal d'avertissement du dernier jour de la régata est fixée à 16h30, sauf après toute procédure de rappel général.

6.6 Si le nombre d'inscrits est supérieur à 80 / 90 dans une catégorie, l'épreuve pourra se courir en groupes, avec qualifications et finales, suivant les règles définies ci-dessous :

6.6.1 Qualifications et finales

Dans ce cas, les bateaux seront répartis en groupes N° 1, 2, 3 voire 4 pendant la phase de qualification, puis en groupes or, argent, bronze et émeraude pendant la phase finale.

Le premier jour de course, la répartition dans ces groupes se fait à partir du dernier classement national précédant l'épreuve. Les coureurs sont répartis suivant leur classement (Répartition si 3 groupes : Groupe 1 = classés 1, 6, 7, 12.... Groupe 2 = classés 2, 5, 8, 11.... Groupe 3 = classés 3, 4, 9, 10...).

Les concurrents étrangers sont répartis de façon aléatoire dans les différents groupes.

La composition des groupes sera publiée chaque jour sur le site du club <https://www.cnbo.fr/cie-2021/tableaux-officiels/> et publiés sur les WhatsApp concernés dès leur publication et maintenue tout au long d'une même journée.

6.6.2 [DP] Identification des groupes

a) Les concurrents devront porter, en bout de livarde, la marque d'identification de leur groupe, telle que définie dans le paragraphe 7.

Toutes les flammes seront remises à l'entraîneur ou accompagnateur référent de chaque concurrent lors de la confirmation d'inscription. Il est de la responsabilité de chaque concurrent, chaque jour, de porter la flamme correspondant à son groupe.

b) A partir, des phases finales un dossard pourra être remis aux trois premiers du classement général Minimes/Cadets et Benjamins ainsi qu'à la première fille.

Ces concurrents ont l'obligation de porter ce dossard durant toute la journée concernée, à partir de leur départ sur l'eau, et jusqu'à leur retour à terre.

Le dossard sera porté au-dessus de l'intégralité des pièces de l'équipement personnel de navigation y compris par-dessus la brassière de sécurité.

Le dossard sera rendu au retour à terre.

6.6.3 Phase de qualification

La phase de qualification est programmée sur 3 jours de course, incluant le raid.



4 courses au moins doivent être validées pour chaque groupe.

La phase de qualification se prolongera du nombre de journées complètes nécessaires pour valider au moins 4 courses pour chaque groupe.

(a) dans la phase de qualification les bateaux seront à nouveau répartis dans les flottes après chaque jour de course, sauf si le premier jour une seule course a été validée pour toutes les flottes.

Si toutes les flottes ont validé le même nombre de courses, les bateaux seront à nouveau répartis sur la base de leur rang au classement général.

Si toutes les flottes n'ont pas validé le même nombre de courses, la répartition s'effectuera sur le classement du même nombre de courses validées par tous et numérotées dans leur ordre de déroulement.

(b) Les répartitions seront basées sur le classement disponible à 19h00 chaque jour indépendamment des réclamations ou des demandes de-réparation pas encore décidées.

(c) Si toutes les flottes n'ont pas le même nombre de courses à l'issue d'une journée, les flottes avec le moins de courses continueront de courir le jour suivant jusqu'à ce que toutes les flottes aient le même nombre de courses.

Tous les bateaux courront ensuite dans les nouvelles flottes.

Dans ce cas, les bateaux porteront en bout de bôme l'identification correspondant à la course de retard, et en bout de livarde la marque d'identification correspondant au nouveau groupe de répartition du jour. A l'issue de la course de retard, l'identification de bout de bôme sera retirée.

Si la marque d'identification de la course de retard est identique à celle de la nouvelle répartition du jour, elle sera portée en bout de livarde, et conservée toute la journée.

6.6.4 Phase finale

a) La phase finale débutera après validation de IC 6.6.3. Les bateaux seront assignés dans les groupes Or, Argent, Bronze et éventuellement Émeraude sur la base de leurs rangs dans la phase de qualification.

Les groupes de la phase finale seront, autant que possible, de taille égale de sorte que les groupes Argent, Bronze et éventuellement Émeraude ne soient pas plus grands que le groupe Or.

Les bateaux avec les meilleurs rangs en fin de phase de qualification courront toutes les courses de la phase finale dans le groupe Or, les bateaux avec les rangs suivants de la phase de qualification courront dans le groupe Argent, puis le groupe Bronze et éventuellement Émeraude.

b) Aucun recalcul du rang de la phase de qualification, après que des bateaux auront été répartis dans les groupes de la phase finale, n'affectera les répartitions sauf qu'une décision de réparation peut promouvoir un bateau dans un groupe supérieur.

Seul le(s) bateau(x) ayant obtenu une réparation peut(vent) changer de groupe, et seulement avant le début des courses de phase finale.

6.6.5. Si quatre groupes sont constitués pour la catégorie Minimes/Cadets, dans la mesure du possible, ils courront la phase qualificative sur la même zone de course.

Le groupe Minimes/Émeraude courra les finales sur la zone de courses des Benjamins



- 6.7 Pour la course d'entraînement, si des groupes sont constitués, le 1^{er} départ concernera les numéros impairs, le second départ concernera les numéros pairs.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont les suivants :

Catégorie	Groupe	Flamme	Pavillon
Minimes/Cadets Rond vert	GR 1	Sans flamme	Rouge
	GR 2	Flamme bleue	Vert
Benjamins Rond blanc	GR 1 ou un seul groupe	Sans flamme	Blanc
	GR 2	Flamme violette	Violet

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe « zone des courses ».

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont de type trapèze ioda avec porte, et sont décrits en annexe « Parcours » en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

10. MARQUES

Catégorie « Minimes / cadets »

- Marques de parcours 1, 2, 3T et 3B : bouées cylindriques vertes « CNBO-Vermilion »
- Marques de départ : pavillon orange sur les bateaux du comité de course à l'extrémité tribord et bâbord.
- Marques d'arrivée : pavillon bleu sur les bateaux du comité de course
- Marques délimitant la zone de pré-départ : petites bouées sphériques blanches.

Catégorie « Benjamins »

- Marques de parcours 1, 2, 3T et 3B : bouées cylindriques blanches « CNBO-Vermilion »
- Marques de départ : pavillon orange sur les bateaux du comité de course à l'extrémité tribord et bâbord.
- Marques d'arrivée : pavillon bleu sur les bateaux du comité de course
- Marques délimitant la zone de pré-départ : petites bouées sphériques blanches.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en annexe « zone des courses ».

12. DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera définie par les mâts arborant un pavillon orange sur les bateaux du comité de course.



- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux et se tenir à un minimum de 50 m de tout point sous le vent de la ligne de départ et de ses prolongements.

Cette ligne de restriction est matérialisée par deux petites bouées sphériques blanches.

- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objet.

14. ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera définie par les mâts arborant un pavillon bleu sur les bateaux du comité de course.

Tous les concurrents ayant fini, devront immédiatement retourner dans la zone d'attente située sous le vent de la ligne de départ en empruntant la zone de retour concurrents. (DP)

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

L'annexe P s'applique, modifiée comme suit : « la règle P2.3 ne s'applique pas et la règle P2.2 s'applique à toute pénalité après la première » (Application RCV P2.1 : première pénalité : pénalité de deux tours).

- 15.2 Action du jury sur l'eau (modifie les RCV 44.1, 60.1, 62.1, 63.1, 64.1, 66 et 70)

15.2.1 Les deux premières phrases de la RCV 44.1 sont remplacées par : « Un bateau peut effectuer une pénalité d'un tour conformément à la RCV 44.2 quand, dans un incident pendant qu'il est en course, il peut avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 (sauf quand il a causé un dommage sérieux ou une blessure) ou la RCV 31 ».

15.2.2 La RCV 64.1(a) est modifiée de sorte que la disposition permettant d'exonérer un bateau peut être utilisée par les juges sans instruction, et elle prévaut sur toute instruction conflictuelle de cette annexe.

15.2.3 Quand un bateau

(a) enfreint une règle du chapitre 2 ou la RCV 31 et n'effectue pas de pénalité,

(b) obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,

(c) effectue une pénalité non conforme à la RCV 44,

un juge peut le pénaliser sans réclamation d'un autre bateau. Un juge signalera une décision avec un pavillon rouge et un long signal sonore. Le juge hèlera et/ou désignera chaque bateau pénalisé. Un bateau pénalisé par un juge devra effectuer une pénalité de deux tours conformément à la RCV 44.2.

- 15.2.4 Si un bateau pénalisé par un juge n'effectue pas de pénalité, il doit être disqualifié sans instruction.

- 15.2.5 (i) Une décision, action ou absence d'action d'un juge ne doit pas être motif à une demande de réparation, de réouverture ou être soumise à appel.

(ii) Le jury ou un bateau pourront réclamer contre un bateau en cas de dommage sérieux ou blessure ou si la règle 2 peut avoir été enfreinte, même si un bateau a été pénalisé par un juge dans l'incident.



15.2.6 Sauf quand une pénalité est signalée par un juge selon l'IC 15.2.3, le chapitre 5 des Règles de Course à la Voile s'applique toujours. Les bateaux, le comité de course, le comité technique et le jury peuvent réclamer ou demander réparation.

16. TEMPS CIBLES ET TEMPS LIMITES

Catégorie « Minimes / cadets »

- [NP] Temps cible : 35 minutes
- Temps limite du premier pour finir : 70 minutes
- Temps limite après l'arrivée du premier : 20 minutes

Catégorie « Benjamins »

- [NP] Temps cible : 30 minutes
- Temps limite du premier pour finir : 70 minutes
- Temps limite après l'arrivée du premier : 20 minutes

Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation ; ceci modifie la RCV 62.1(a).

17. DEMANDE D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque catégorie, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.

Chaque jour, le temps limite pour réclamer sera publié sur les WhatsApp concernés.

17.2 Aussitôt que possible après le temps limite pour réclamer, des avis seront publiés sur les WhatsApp concernés pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. L'accompagnateur référent de chaque réclamé recevra via WhatsApp une copie de la réclamation.

17.3 Les instructions auront lieu sous les tivoi. Elles commenceront si possible à l'heure indiquée au tableau officiel et l'attente des concurrents devra se faire à l'extérieur.

Instructions immédiates : avec accord de toutes les parties, une instruction pourra avoir lieu sans attendre l'heure de convocation, dès lors que le jury estimera que les conditions de la RCV 63.2 sont remplies.

17.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront publiés sur le WhatsApp concerné pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

17.5 Une liste des bateaux pénalisés selon l'IC 15 sera publiée chaque jour sur le WhatsApp concerné

17.6 Un bateau qui a l'intention de réclamer doit en informer le Comité de Course sur la ligne d'arrivée immédiatement après l'arrivée, ou aussitôt que possible après son retrait. Le coureur devra s'approcher du côté tribord du bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord de la ligne d'arrivée immédiatement après l'arrivée et devra indiquer le numéro de voile du ou des bateaux concernés. S'il existe une bonne raison de le faire, le jury pourra instruire une réclamation ne répondant pas à cette exigence. Ceci modifie la RCV 61.1



- 17.7 Le dernier jour de la phase qualificative ou de la régates une demande de réparation ou de réouverture doit être déposée :
- a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture a été informée de la décision la veille,
 - b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été publiée.

Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

- 17.8 Les infractions à la jauge pourront être pénalisées sans instruction par le Comité Technique en sanctionnant le coureur selon les « Pénalités graduelles » éditées par la Classe et publiées sur le site.
- 17.9 L'annexe « T », Conciliation pourra être appliquée. La pénalité de 30% sera calculée sur le nombre des inscrits du groupe concerné.

18. CLASSEMENT

- 18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
 - (b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 *[DP]* *[NP]* Il n'y aura pas d'émargement pendant le championnat. Si les conditions le nécessitent, l'organisation mettra en place un émargement Aller/Retour par les accompagnateurs et/ou entraîneurs.
- 19.2 *[DP]* *[NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

[DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau et son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à des bateaux de rejoindre immédiatement la zone située au vent de la ligne d'arrivée. Ils se présenteront à portée de voix pour le contrôle, les uns après les autres pour y être contrôlés.

Le système de pénalités sera publié sur le site officiel conformément aux recommandations IODA.



22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit :

- Catégorie « Minime / Cadet » : pavillon de couleur vert « CNBO ».
- Catégorie « Minime / Cadet » : pavillon de couleur blanc « CNBO ».
- Jury : pavillon jaune « Jury »
- Comité technique : pavillon bleu « Jauge »

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Un autocollant avec un numéro unique à coller sur le moteur sera remis à chaque bateau accompagnateur.
- 23.3 Une zone de retour concurrents, de l'arrivée à la ligne de départ est matérialisée sur l'annexe parcours. Cette zone est interdite aux bateaux accompagnateurs. La RCV 41, aide extérieure, s'appliquera sur cette zone alors même que le bateau n'est plus en course. Ceci modifie le préambule du chapitre 4 des RCV.
- 23.4 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

[NP] Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMPLACEMENT

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux, et ne pas encombrer la cale de mise à l'eau.

26. PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- Aux 3 premiers garçons du classement scratch et aux 3 premières filles, en Minimes et en Benjamins.
- Au premier garçon et à la première fille minimes 1ère année (nés en 2009) s'ils ne sont pas déjà récompensés.
- Au premier garçon et à la première fille benjamins 1ère année (nés à partir de 2011) s'ils ne sont pas déjà récompensés.

COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Directeur de course : Eric BOURNOT

Président du comité de course catégorie « Minimes / Cadets » : Jérôme DIAZ



CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE



Président du comité de course catégorie « Benjamins » : Michel ORLANDI

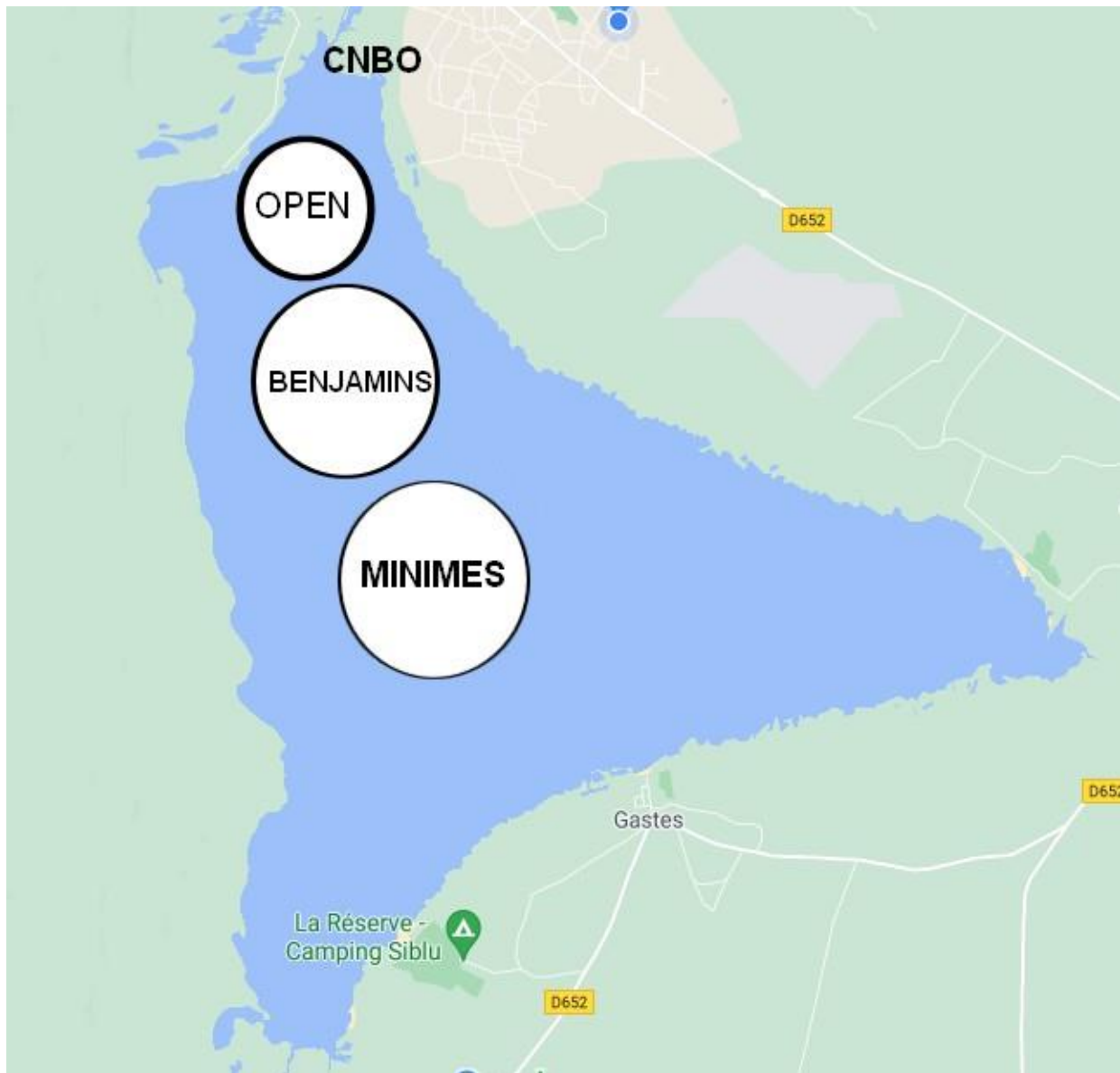
Président du Jury : Patrick BREHIER

Président du comité technique : Yves COIGNET

PARTENAIRES DE L'ÉPREUVE

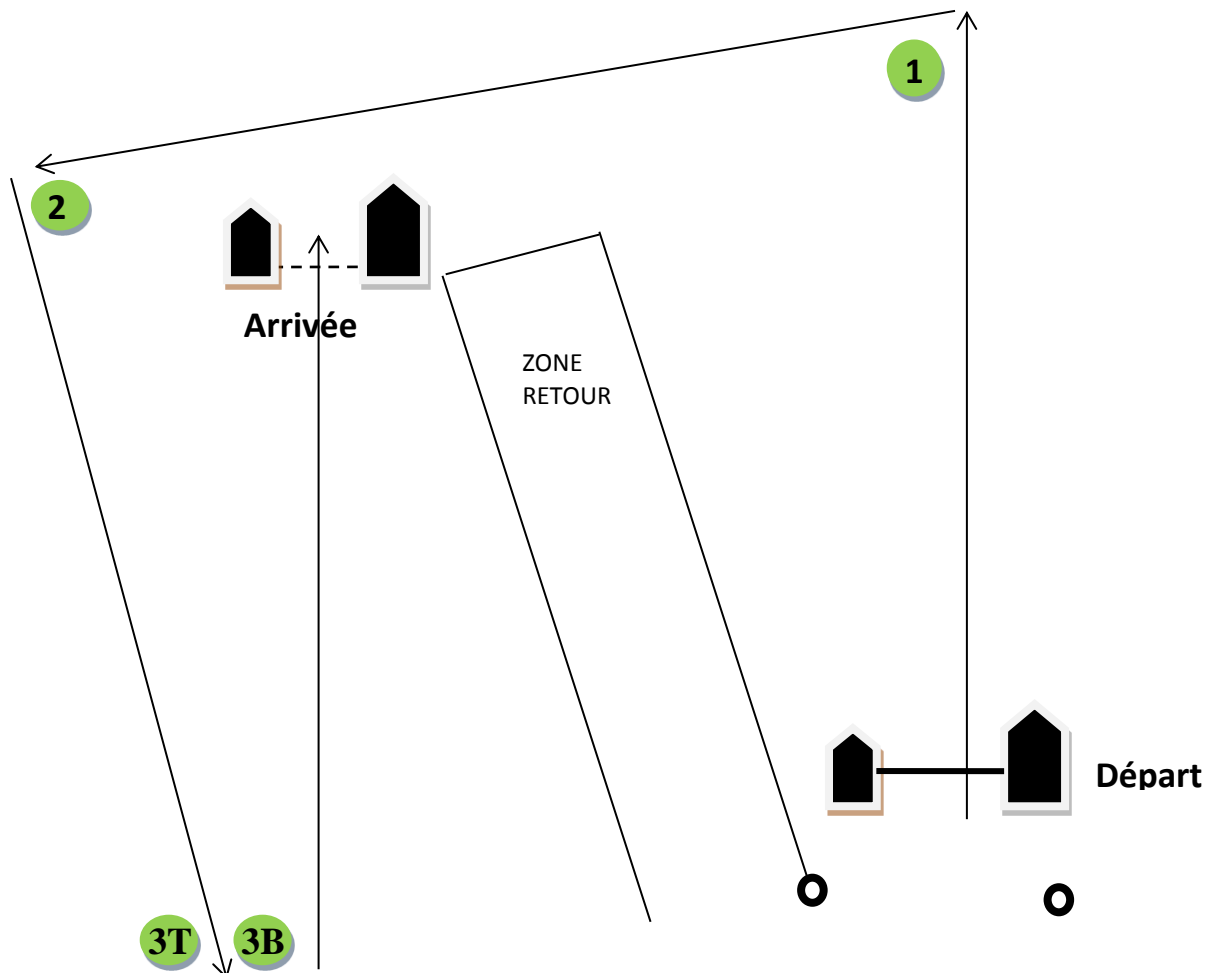


Annexe « zone des courses »



Annexe « Parcours »

Catégorie « Minimes / Cadets »



Parcours

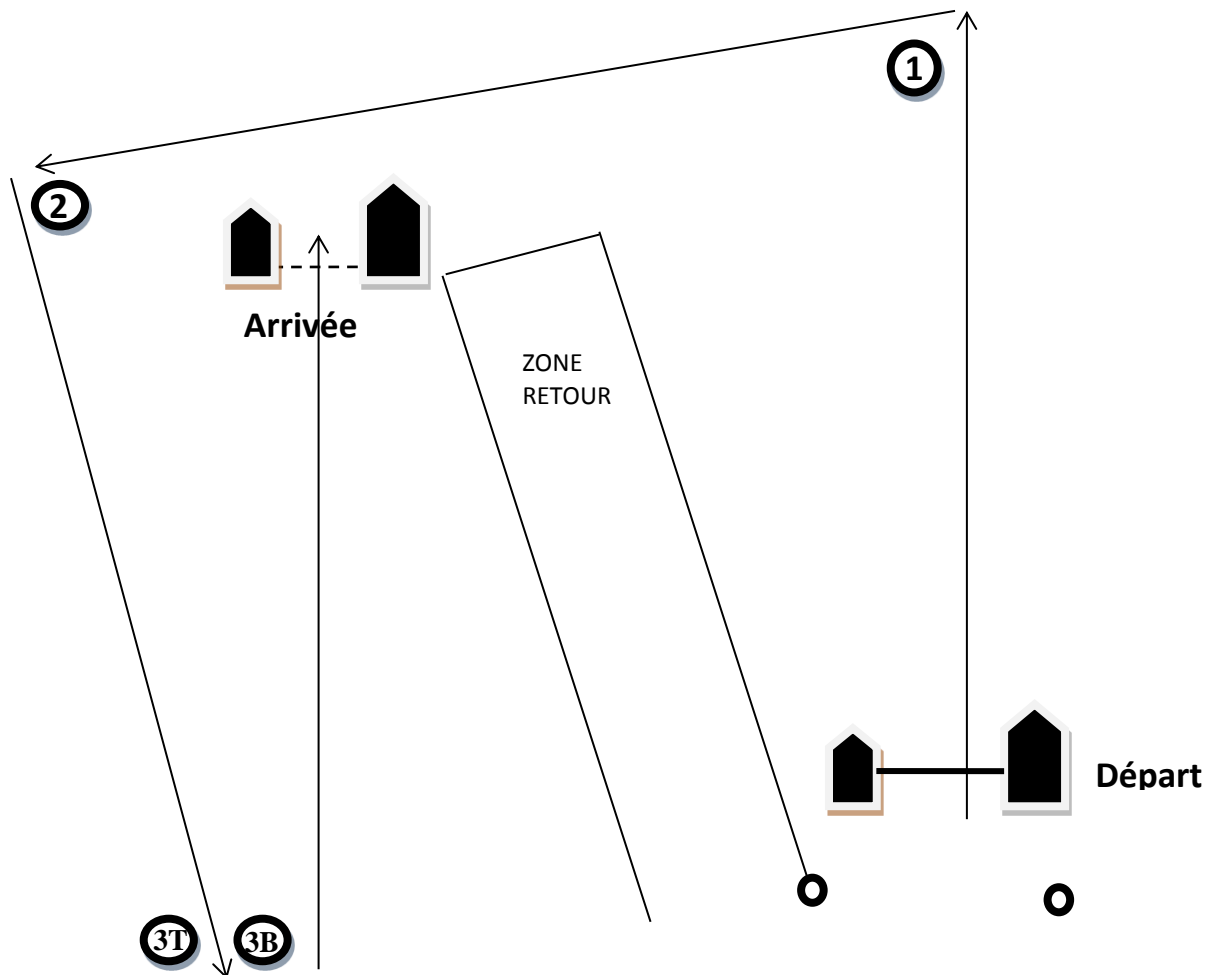
Départ- 1 à laisser à bâbord – 2 à laisser à bâbord – porte 3B 3T - Arrivée

Marques

- Marques de parcours 1, 2, 3T et 3B : bouées cylindriques vertes « CNBO-Vermilion »
- Marques de départ : pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et bâbord.
- Marques d'arrivée : pavillon bleu sur les bateaux du comité de course
- Marques délimitant la zone de pré-départ : petites bouées sphériques blanches.

Annexe « Parcours »

Catégorie « Benjamins »



Parcours

Départ- 1 à laisser à bâbord – 2 à laisser à bâbord – porte 3B 3T - Arrivée

Marques

- Marques de parcours 1, 2, 3T et 3B : bouées cylindriques blanches « CNBO-Vermilion »
- Marques de départ : pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et bâbord.
- Marques d'arrivée : pavillon bleu sur les bateaux du comité de course
- Marques délimitant la zone de pré-départ : petites bouées sphériques blanches.